



CHARTRE QUALITE

CABINET HFZ ASSURANCES

HFZ Assurances est une **société de courtage** au capital de 6 000€ immatriculée au RCS de BESANCON sous le n°792644395 et à l'ORIAS sous le n°13005201.

Créé par Messieurs HITSCH et FAUCHE-ZAVATTA, notre cabinet est spécialisé dans l'**assurance de biens et de personnes**, auprès d'une clientèle **de professionnels et d'entreprises** de tous secteurs tels que la métallurgie, le médical, la grande distribution ou l'hôtellerie/restauration.

Situé au 27 quai de Strasbourg à Besançon, nos bureaux vous accueillent du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Ainsi que le Samedi sur rendez-vous.

HFZ Assurances vous propose de **comparer et négocier pour vous les offres de nombreux assureurs** sur le marché. Nos études reposant sur une analyse précise de vos besoins, notre cabinet met un point d'honneur à vous accompagner de la souscription jusqu'au règlement des sinistres.

CHARTRE QUALITE

CABINET HFZ ASSURANCES

NOS VALEURS

Au sein d'un environnement complexe et concurrentiel, le cabinet HFZ assurances veille particulièrement au respect des principes éthiques qui ont vocation à régir ses activités et s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le début d'un partenariat solide reposant sur un consentement sincère et éclairé, nos valeurs en 5 points constituent le socle de nos échanges.

La responsabilité, reposant sur un professionnalisme consciencieux.

L'exemplarité, assurant la crédibilité de nos actions.

Le respect de nos clients ou potentiels partenaires, gage de confiance et de pérennité de nos relations.

La sincérité, permettant l'établissement d'une relation de confiance, en ne délivrant que des informations vérifiées et authentiques.

La réactivité, afin de vous assurer la qualité de service que vous êtes en droit d'exiger.

CHARTRE QUALITE

CABINET HFZ ASSURANCES

La société s'attache scrupuleusement au respect des dispositions légales et réglementaires régissant l'activité. Nous nous attachons donc à vous accompagner le plus fidèlement dans vos projets. Cela étant, les engagements concernent également le potentiel souscripteur. Cette fiche résume de façon simple et exhaustive les obligations réciproques des parties cocontractantes.

Le souci du recueil d'informations permettant une analyse précise et sérieuse de votre situation pour une meilleure évaluation possible des risques.

Des propositions « sur-mesure » correspondant à vos besoins.

L'obligation de conseil et de mise en garde avec la délivrance de tous les documents nécessaires avant et après la signature du contrat d'assurance.

La délimitation claire et précise du risque garanti.

Le rappel des exclusions légales et conventionnelles de garantie.

La volonté d'un consentement éclairé.

La couverture du risque selon les dispositions prévues dans le contrat établi conjointement entre les parties.

La faculté de résiliation unilatérale commune et propre à l'assureur.

L'engagement de bonne foi de votre part.

L'exactitude dans la déclaration initiale des risques supportés par l'assureur.

La déclaration sincère et exacte des conditions de survenance du dommage en respectant les délais contractuellement prévus.

La déclaration de risques nouveaux en cours de contrat, modifiant ainsi la portée et le coût du risque initialement garanti.

NOS ENGAGEMENTS

PRECONTRACTUELS

CONTRACTUELS

VOS ENGAGEMENTS

PRECONTRACTUELS

CONTRACTUELS

Le paiement de la prime au regard des dispositions expressément prévues par le contrat.

La faculté de résiliation unilatérale commune et propre au souscripteur.